

216C2265  
FR0013153541-FS1031

6 octobre 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MAISONS DU MONDE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2016, complété notamment par un courrier reçu le 6 octobre 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 210 077 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 octobre 2016, 2 233 060 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-13 du règlement général.